



Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 03 mai 2018

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 22 mars 2018, 29 mars 2018 et du 19 avril 2018
2. 6984 Projet de loi sur l'attribution de contrats de concession et portant modification :
 1. du Code pénal ;
 2. du Code du travail ; et
 3. de la loi modifiée du 10 novembre 2010 instituant les recours en matière de marchés public- Rapporteur : Monsieur Henri Kox
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7211 Projet de loi relatif à la rénovation et extension du Lycée classique de Diekirch - annexe Mersch
- Désignation d'un Rapporteur
- Présentation du projet de loi
- Examen de l'avis du Conseil d'État
4. Travaux de rénovation et de sécurisation du bâtiment St. Maximin
5. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Marco Schank

M. Marcel Oberweis, remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Christian Ginter, M. Claude Pauly, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Laura Biagioni, M. Jean Leyder, Mme Anne Negretti, Mme Amandine Tockert, de l'Administration des bâtiments publics

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Marc Lies

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 22 mars 2018, 29 mars 2018 et du 19 avril 2018

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. 6984 Projet de loi sur l'attribution de contrats de concession et portant modification :
1. du Code pénal ;
2. du Code du travail ; et
3. de la loi modifiée du 10 novembre 2010 instituant les recours en matière de marchés public

Monsieur le Rapporteur présente son projet de rapport. Pour les détails exhaustifs de ce document, il est renvoyé au courrier électronique n°204812.

Cette présentation ne soulève aucun commentaire et le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposent le modèle de temps de parole de base pour les débats en séance plénière.

3. 7211 Projet de loi relatif à la rénovation et extension du Lycée classique de Diekirch - annexe Mersch

M. Henri Kox est nommé Rapporteur du projet de loi.

Les représentants de l'Administration des bâtiments publics présentent le projet de loi, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document parlementaire afférent, ainsi qu'au document PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

En bref, le projet de loi a pour objet le financement de la rénovation et de l'extension du Lycée classique Diekirch - Annexe Mersch. Étant donné que ces travaux se chiffrent à une dépense de 47 500 000 euros, l'intervention du législateur s'impose, ceci conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État qui dispose qu'une dépense dépassant la limite des 40 000 000 euros doit être autorisée par voie législative.

Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- Pendant les travaux, le lycée restera partiellement en fonction, notamment le bâtiment des ateliers qui date des années 2000. Par ailleurs, l'ancien bâtiment du SCRIPT, actuellement occupé par le Service de la formation des adultes, situé dans la Rue de la

Gare sera utilisé et une navette fonctionnera entre les deux sites pour transporter les élèves.

- Il est prévu que les travaux durent trois ans.
- Lors des analyses préalables à la conception du projet sous rubrique, des traces d'amiante ont été trouvées dans les constructions datant des années '60. Cet amiante est cependant enveloppé dans les édifices et ne présente à l'heure actuelle aucun danger. Il est évidemment entendu que, pendant la phase des travaux, toutes les précautions nécessaires seront prises pour sécuriser et décontaminer les lieux.
- Les zones d'évacuation se situeront sur le parvis et dans les différentes cours du lycée ; elles ont été avalisées par le Service national de la sécurité dans la Fonction publique.
- La production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sera assurée par une centrale exploitée par la Commune de Mersch et alimentée en énergies renouvelables à base de bois (« *Holzackschnitzel* »).

*

Les membres de la Commission examinent l'avis du Conseil d'État et décident de suivre toutes ses remarques d'ordre légistique.

*

Les membres de la Commission chargent Monsieur le Rapporteur de rédiger son projet de rapport en vue de la prochaine réunion.

4. Travaux de rénovation et de sécurisation du bâtiment St. Maximin

Monsieur le Ministre informe qu'initialement, les dépenses relatives aux travaux de rénovation et de sécurisation du bâtiment St. Maximin se chiffraient sous les 10 millions d'euros (7.700.000 euros TTC) et que le Gouvernement n'était donc pas tenu, selon la procédure mise en place en 2009, d'inscrire ce projet sur la liste des nouveaux projets d'infrastructure soumise à l'approbation de la Chambre des Députés et permettant l'imputation des dépenses pour frais d'études à charge des divers fonds d'investissement. Cependant, des coûts supplémentaires dus, d'une part, à des requêtes de la Police grand-ducale et de l'Autorité nationale de sécurité s'élevant à quelque 2.100.000 euros TTC et, d'autre part, à des imprévus survenus en cours d'exécution des travaux, ont conduit à ce que le budget à prévoir dépasse dorénavant le seuil de 10 millions d'euros pour se chiffrer à 11.250.000 euros TTC. Monsieur le Ministre a donc souhaité en informer la Chambre des Députés et précise que le comité du Fonds d'entretien et de rénovation a approuvé ledit budget en date du 26 avril 2018.

Le détail exhaustif des travaux de réaménagement de l'immeuble St. Maximin est exposé aux membres de la Commission par les responsables de l'Administration des bâtiments publics sur base du document PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

5. Divers

Il est convenu qu'un bilan de la modification des horaires des trains des CFL sera présenté aux membres de la Commission.

Les prochaines réunions auront lieu le 9 mai à 10h30 et le 18 mai à 11h00.

Luxembourg, le 7 mai 2018

La Secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente,
Josée Lorsché



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration des bâtiments publics

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES
ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

RENOVATION ET EXTENSION DU LYCEE CLASSIQUE DIEKIRCH - ANNEXE MERSCH

Présentation à la Commission du développement durable
de la Chambre des Députés

3 MAI 2018

LA RENOVATION ET EXTENSION DU LYCEE EXISTANT

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROJET

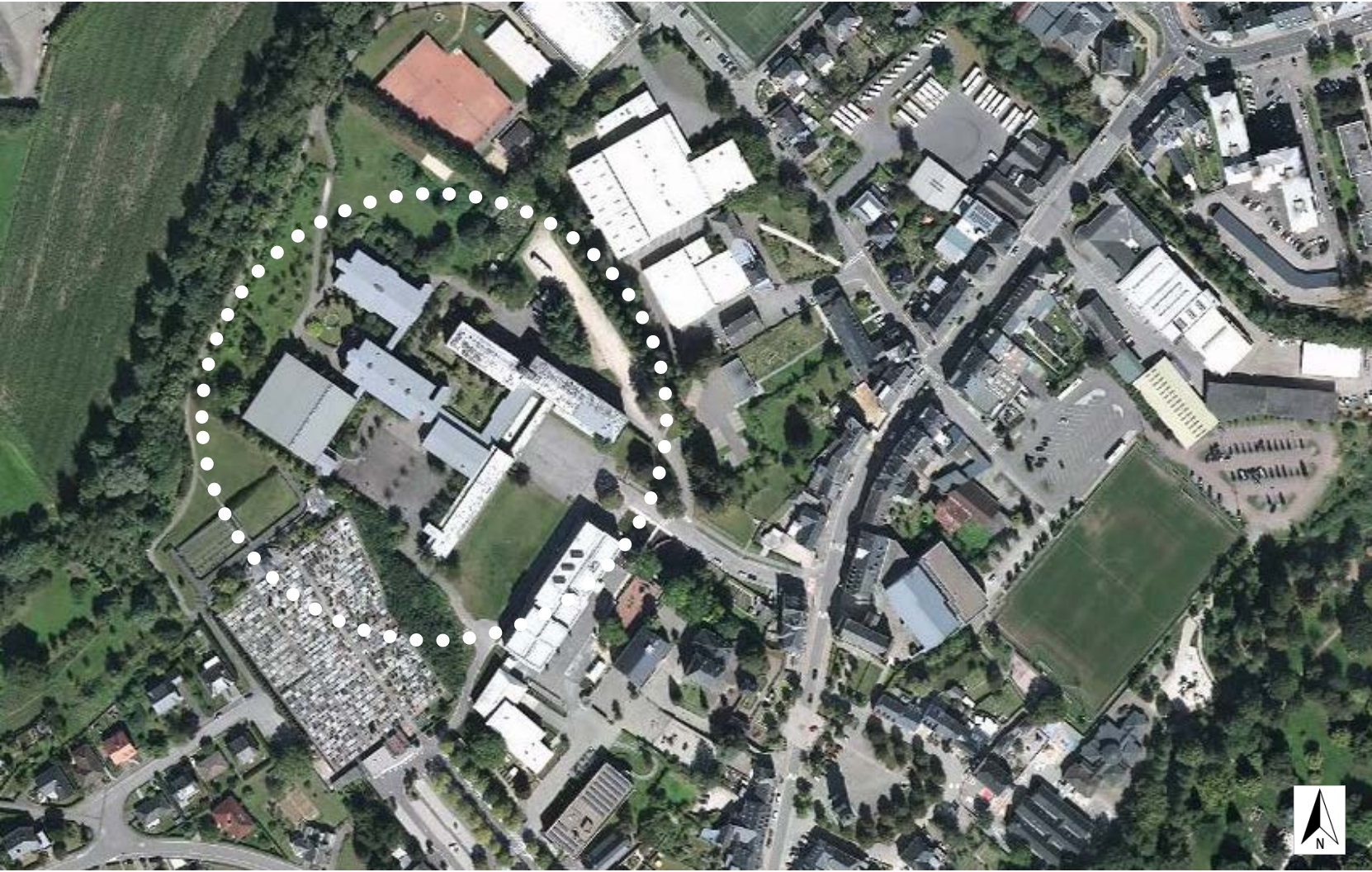
- La nécessité de travaux de transformation et de rénovation globale prend en compte l'ensemble du lycée et son évolution. :

- Le lycée est constitué de différentes constructions réalisées en plusieurs phases (de 1960 à 2000) dont les états divergent.
- De nombreuses interventions uniquement locales et ponctuelles ont été réalisées depuis plus d'une décennie.
- Il y a besoin de remettre en état et de pallier aux manquements au niveau de la fonctionnalité et de la sécurité du bâtiment.
- Les différentes fonctions doivent être réorganisées selon des zones claires et logiques.
- L'accès principal aux bâtiments doit être sécurisé et l'aménagement extérieur doit être revu.
- L'accueil d'un nombre plus élevé d'élèves nécessite l'adaptation des zones communes, comme notamment celle du restaurant scolaire et de la cafétéria.

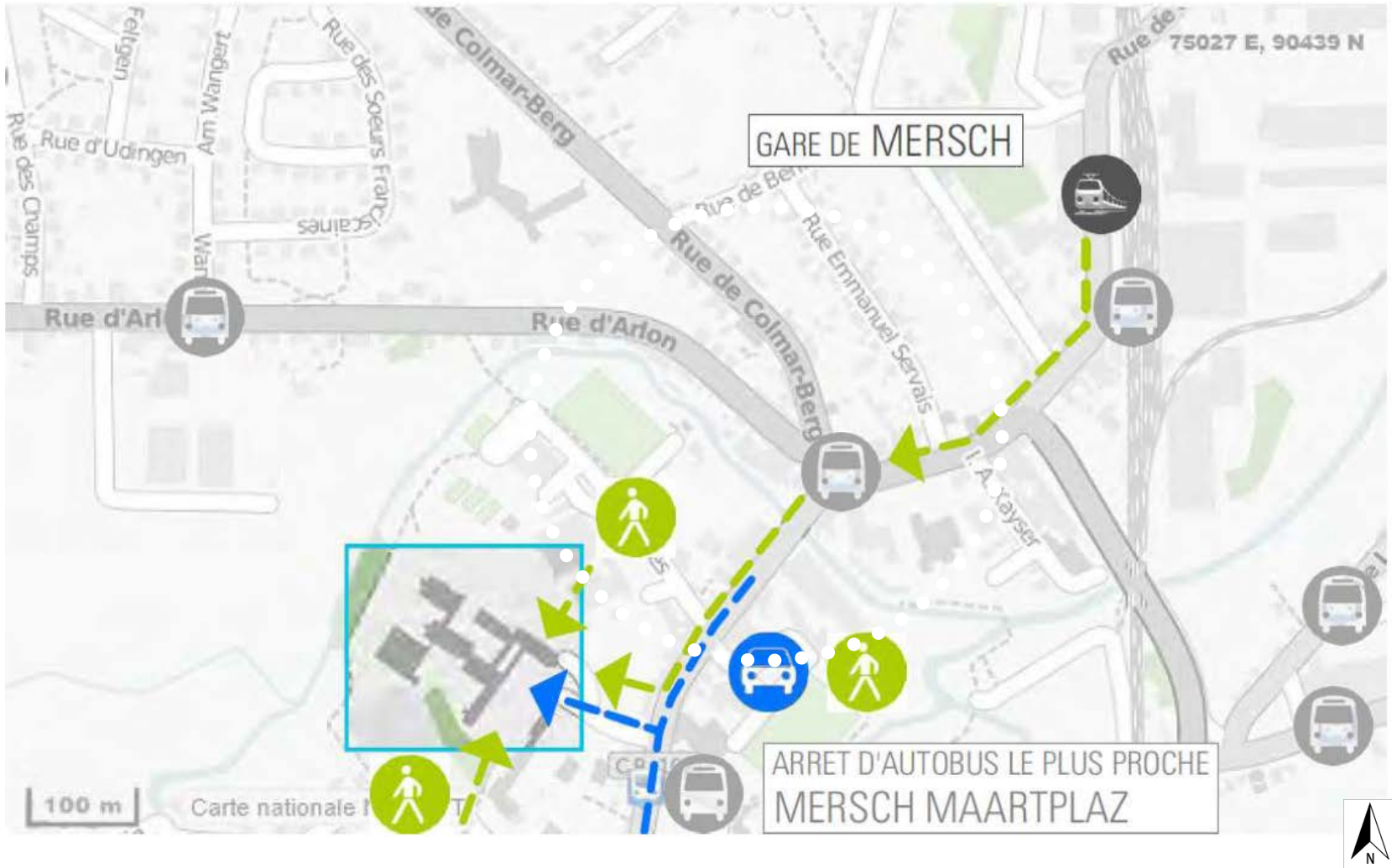
LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION

- Offre scolaire:
 - unités d'enseignements actuellement: 42 / projeté: 49
- Capacité: Le projet du nouveau lycée est dimensionné pour une capacité accrue de 750 élèves, contre 395 aujourd'hui.
- Locaux devant être mis à disposition:
 - 30 salles de classe normales, dont 4 grandes, 12 moyennes et 14 petites
 - 15 salles spéciales (éd. artistique, musique, sciences, informatique, ateliers)
 - 4 unités de sports (hall des sports avec 3 unités et espace multifonctionnel)
 - Administration (direction, bureaux, SPOS)
 - Structures d'accueil (centre de documentations et d'informations, bibliothèque)
 - Internat pour 66 lits avec création de zones communes de séjour à chaque étage, ainsi que des salles de bains pour petits groupes
 - Restaurant scolaire pour 250 couverts avec une cafétéria attenante.
 - Espaces extérieurs aménagés

LE CONTEXTE URBAIN



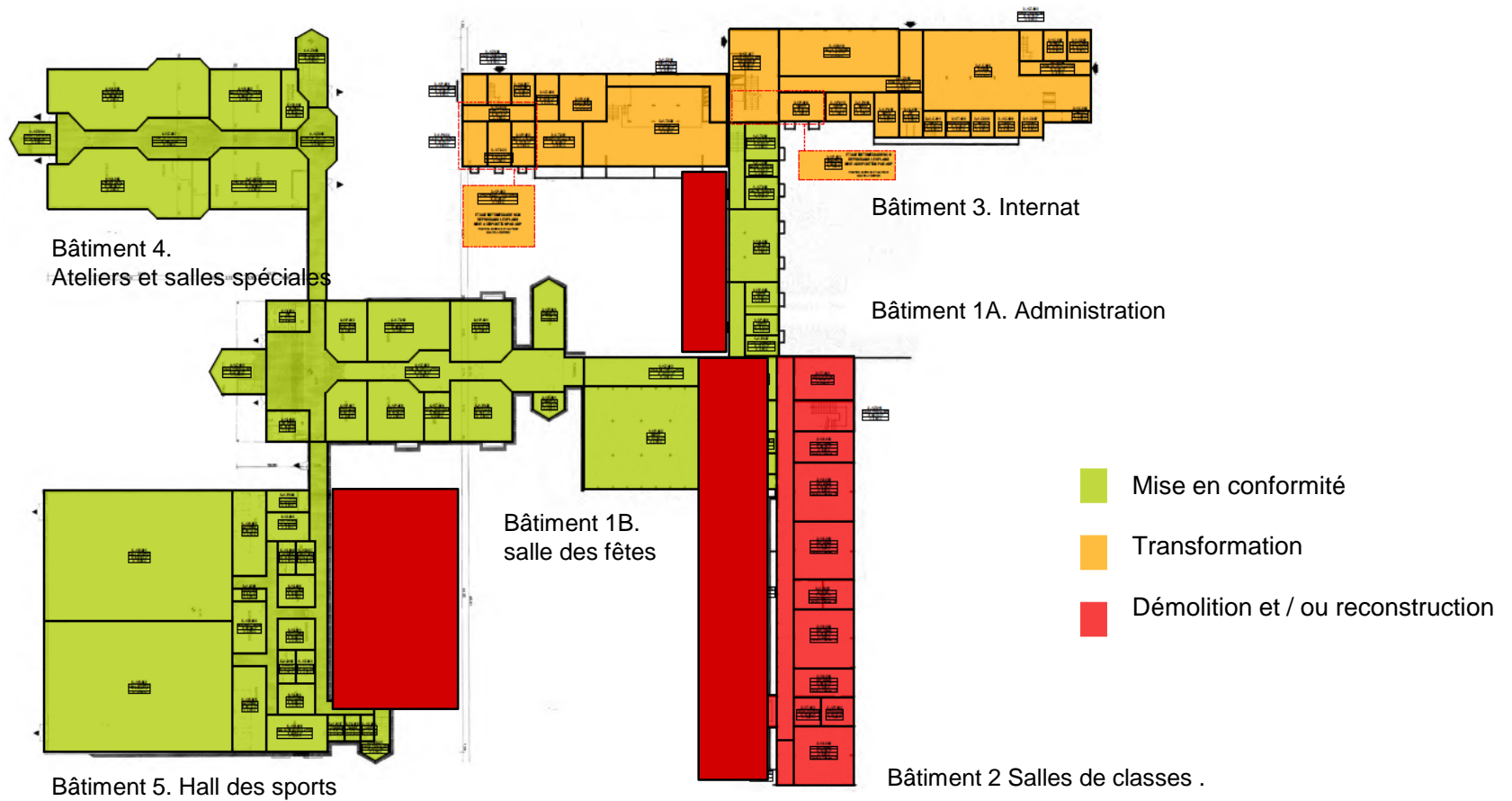
L'ACCESSIBILITE



LE BÂTIMENT EXISTANT



LES DIFFERENTES INTERVENTIONS NECESSAIRES

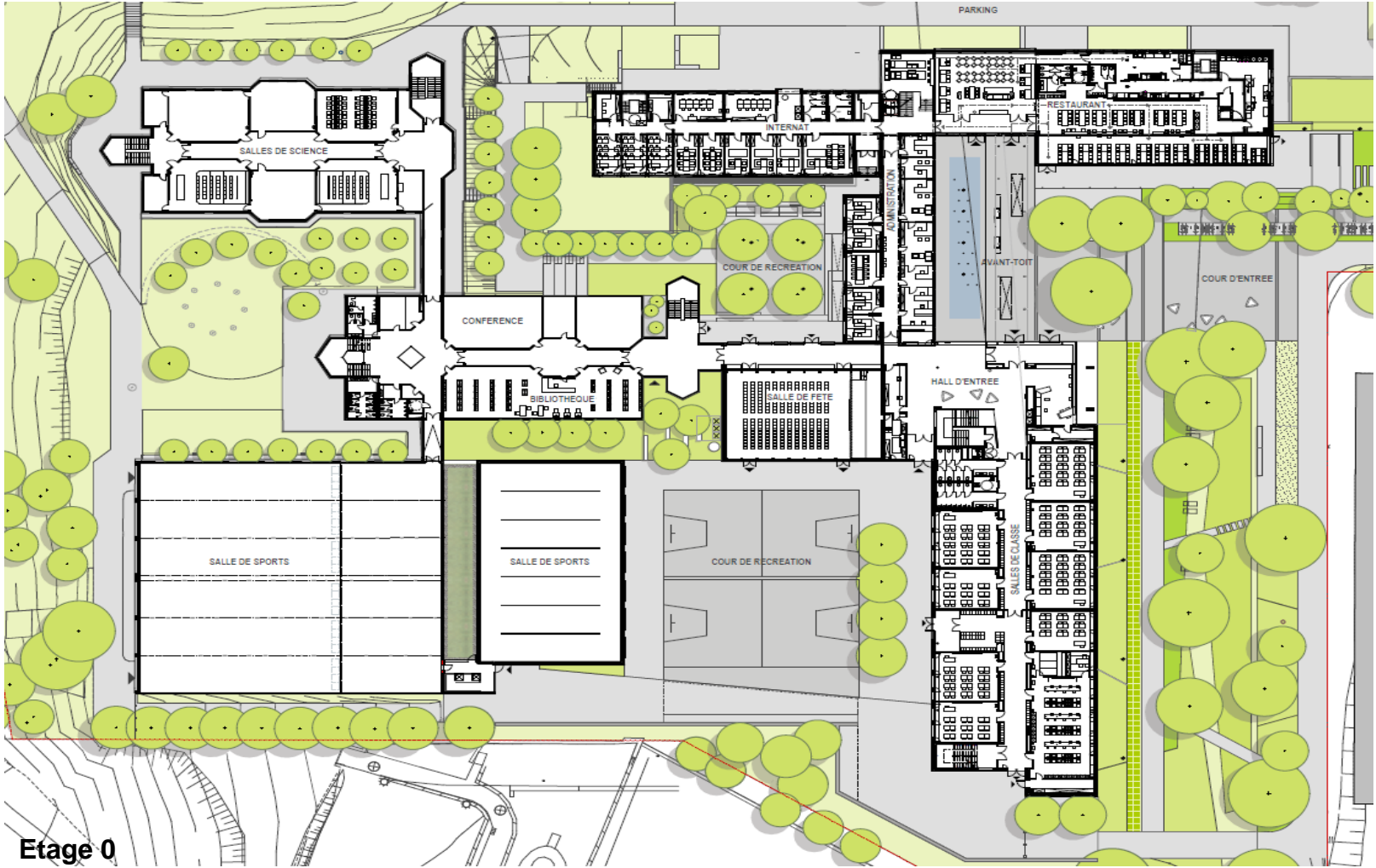


LE PROJET ET LE CONCEPT ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

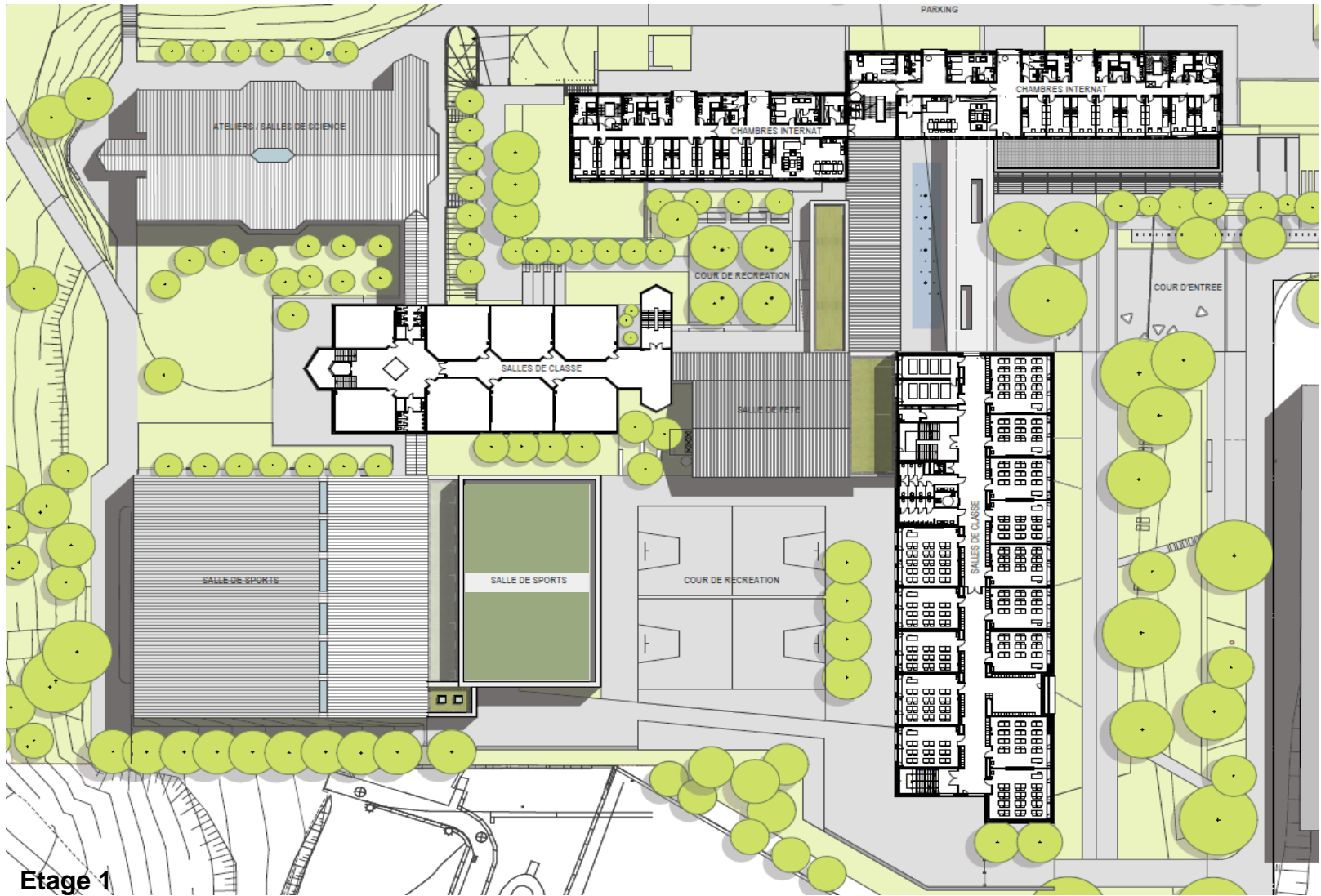




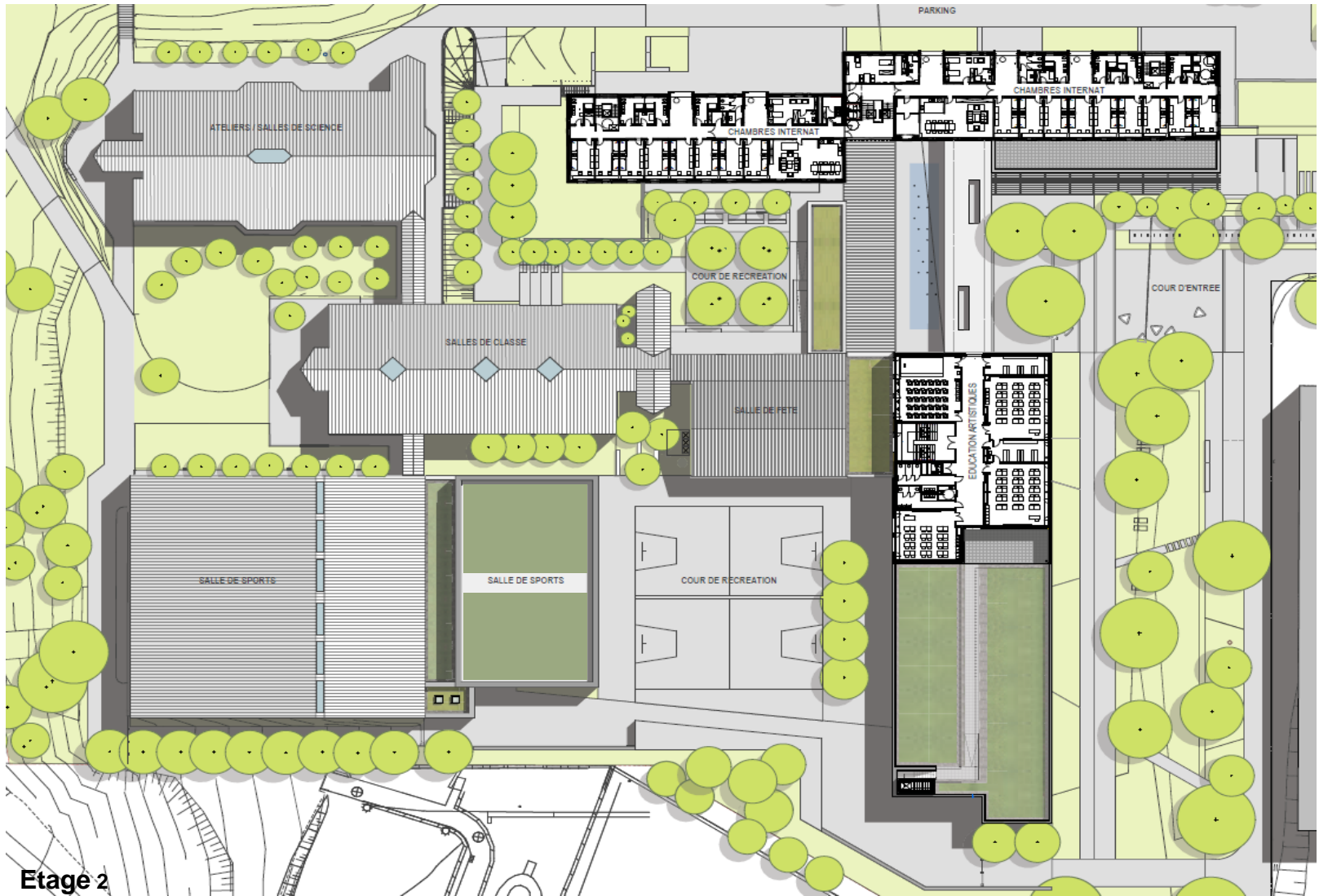
Plan masse

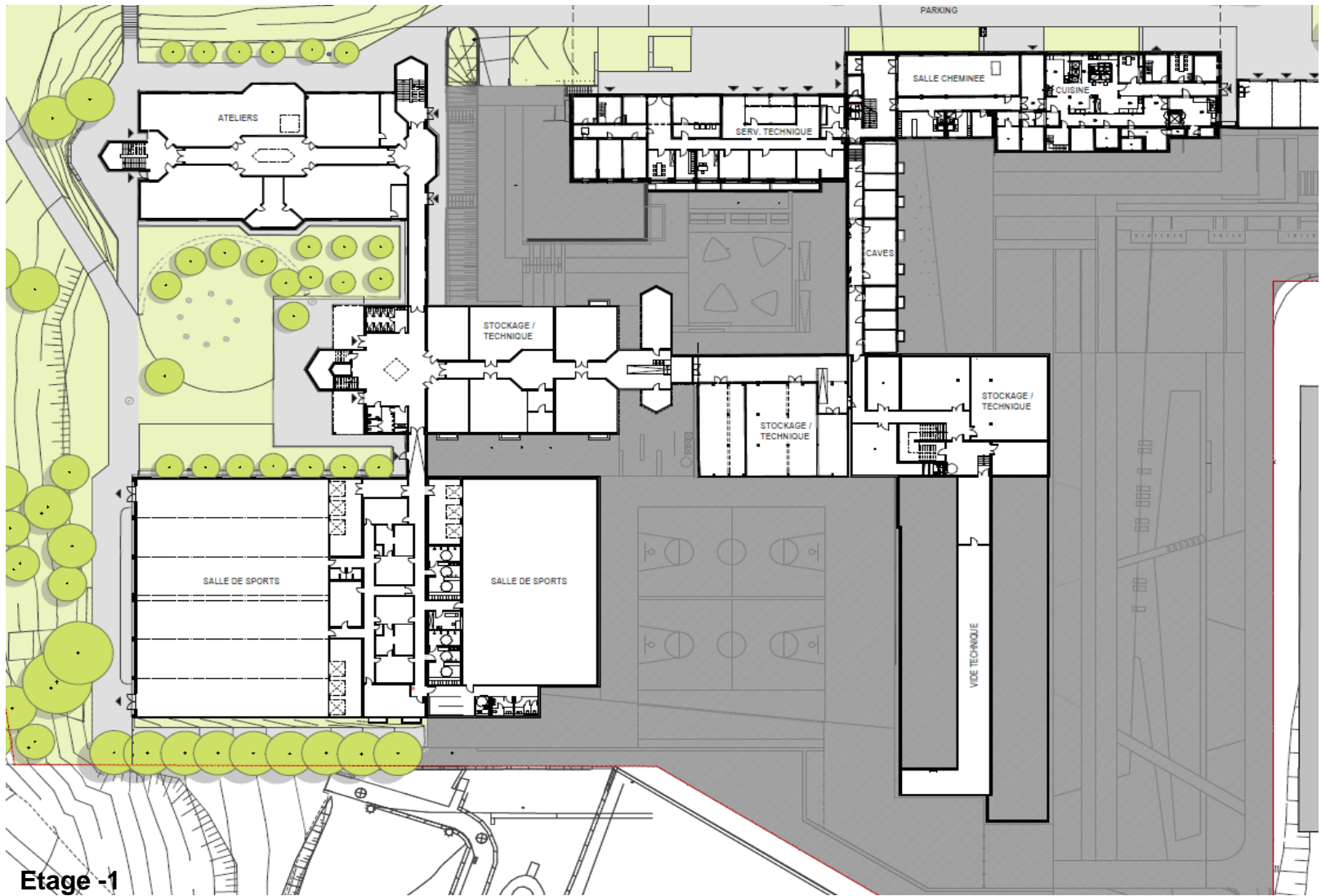


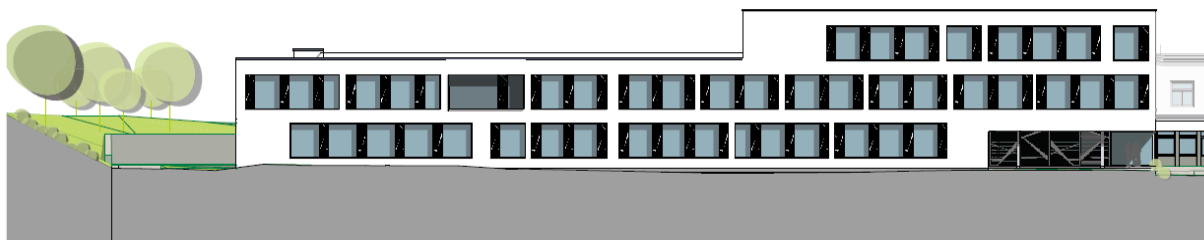
Etage 0



Etage 1







Elevation Sud Est – Bâtiment 2 – salles de classes



Elevation Sud Ouest – Bâtiment 3 – internat

SURFACES ET VOLUMES

SURFACES

La surface brute totale du projet s'élève à environ 20'000 m², dont 14'000m² pour les bâtiments existants et 6'000 m² pour la nouvelle construction.

VOLUMES

Le volume brut total du lycée s'élève à environ 96'000 m³, dont 67'000 m³ pour le bâtiment existant et 29'000 m³ pour la nouvelle construction.

ALENTOURS

La surface totale des alentours s'élève à environ 29'000 m².

DEVIS ESTIMATIF ET COÛTS DE CONSOMMATIONS / ENTRETIEN ANNUEL

COUT DE LA CONSTRUCTION	25'573'000	FRAIS DE CONSOMMATION	170'000
Gros œuvre clos et fermé	12'041'000	Energie thermique	100'000
Installations techniques, y compris énergies renouvelables	7'099'000	Energie électrique	40'000
Parachèvement	6'433'000	Eau/Canalisations	30'000
COUT COMPLEMENTAIRE	6'183'000	FRAIS D'ENTRETIEN COURANT ET DE MAINTENANCE	632'000
Travaux préparatoires	994'000	Bâtiment (~1% du coût de construction hors techniques)	320'000
Aménagement extérieur	3'052'000	Installations et équipements techniques	160'000
Equipement mobilier et spécial	2'137'000	Alentours (~ 5% du coût de l'aménagement extérieur)	152'000
Œuvre d'art (1%)	253'000	PROVISIONS D'ENTRETIEN PREVENTIF	1'074'000
Frais divers (3%)	953'000	Bâtiment (~2% du coût de construction hors techniques)	754'000
RESERVE POUR IMPREVUS		Installations et équipements techniques	320'000
(5% pour l'extension et 10% pour la rénovation)	2'760'000	FRAIS DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES	2'883'000
HONORAIRES	4'763'000	Frais personnel	2'710'000
		Frais d'exploitation	173'000
COUT TOTAL HTVA (EUROS)	40'485'000	TOTAL FRAIS TTC (EUROS)	4'759'000
COUT TOTAL TTC (EUROS)	47'367'000	TOTAL FRAIS TTC (EUROS)	ARRONDI 4'760'000
COUT TOTAL TTC (EUROS) ARRONDI	47'500'000		





Immeuble Saint Maximin

- réaménagement pour les
besoins du Ministère d'Etat

3 mai 2018

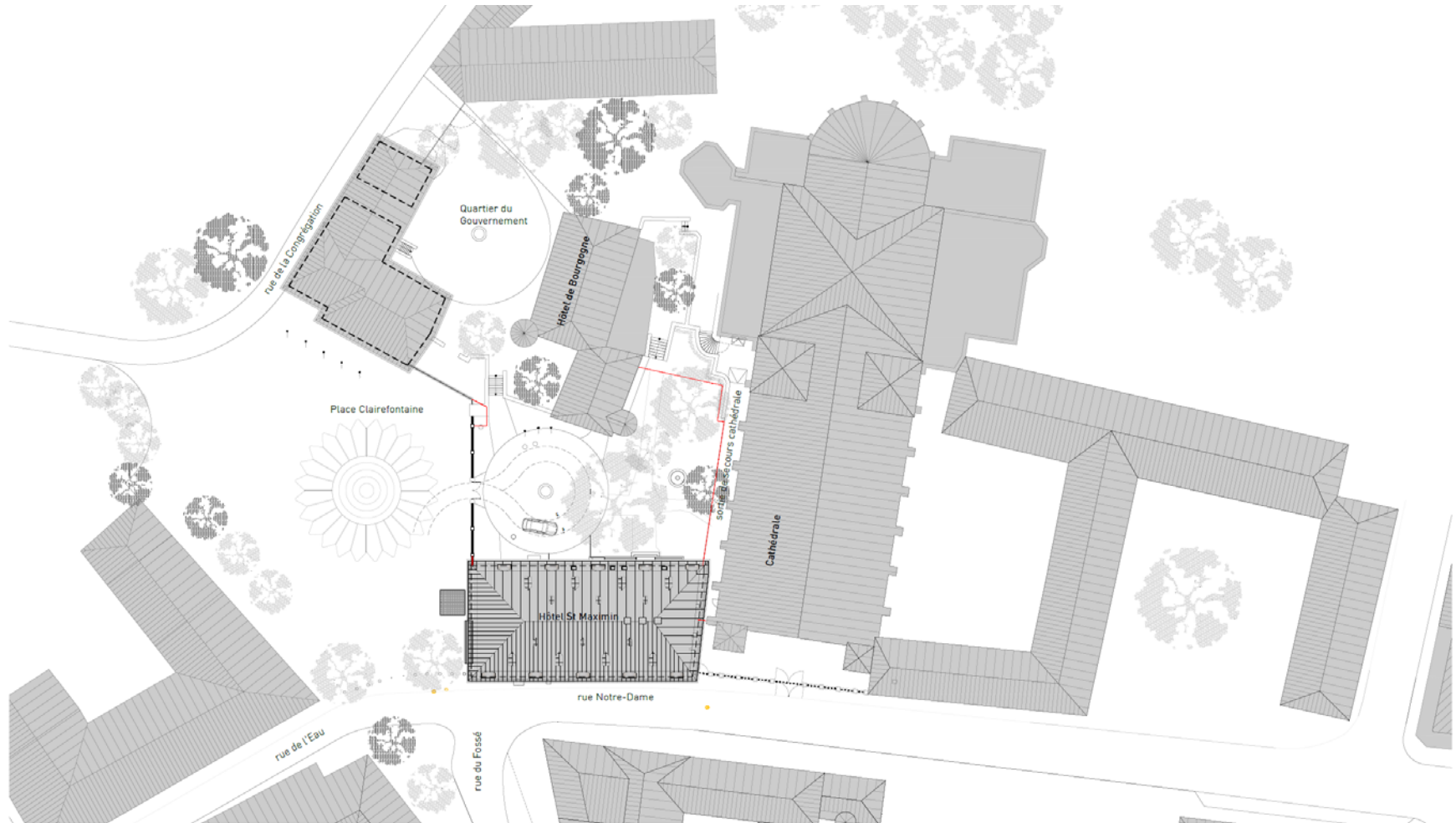


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration des bâtiments publics



Plan de situation





Dates clés

- 25 novembre 2016 : demande du Ministère d'Etat pour le réaménagement de l'immeuble Saint Maximin dans l'intérêt de ses services
- 13 mars 2017 : fin du déménagement du MAEE vers l'ancien Palais de Justice
- 9 mai 2017 : approbation par le comité du Fonds d'entretien et de rénovation (FER) du budget initial de EUR 7'700'000.- TTC (estimé sur base de l'étude de faisabilité)
- 14 juin 2017 : obtention de l'autorisation de bâtir de la Ville de Luxembourg
- 24 octobre 2017 : début des travaux
- 26 avril 2018 : approbation par le comité du FER du dépassement du budget initial de 3'550'000.- TTC (imprévus inclus) nécessaire pour financer les suppléments, le budget total se chiffre à EUR 11'250'000.- TTC
- Décembre 2018 : fin des travaux prévue



Photos avant le début du chantier





Photos avant le début du chantier





Photos en cours de chantier





Photos en cours de chantier





Les **coûts supplémentaires** sont dus à:

- des demandes supplémentaires imposées par la Police grand-ducale ainsi que l'Autorité nationale de sécurité (ANS)
- des imprévus survenus en cours d'exécution des travaux

Exigences de sécurité requises par la Police grand-ducale et l'ANS EUR 2'086'000.- TTC

- Remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage par des fenêtres de qualité pare-balle et anti-infraction. Application d'un film adhésif anti-éclatement sur toutes les fenêtres existantes du deuxième étage (EUR 1'077'000.- TTC)
- Extension de la centrale d'intrusion (EUR 300'000.- TTC)
- Installation d'une ventilation et climatisation au premier étage côté rue Notre Dame (EUR 30'000.- TTC)
- Contrôle d'accès sur toutes les portes des caves, surveillance des quatrième et cinquième étages et application de la fonction « lock-down » pour différentes portes au rez-de-chaussée
- Exécution de l'élément vitré délimitant le sas d'entrée du hall en qualité anti-intrusion et pare-balle (EUR 95'000.- TTC)
- Transformation du secrétariat du Ministre en « panic-room », d'où la nécessité de réaliser une dalle en béton et de nouveaux voiles en béton
- Sécurisation du portail d'entrée côté rue du Fossé par un voile en béton et deux bornes anti-véhicules béliers (100'000.- TTC)



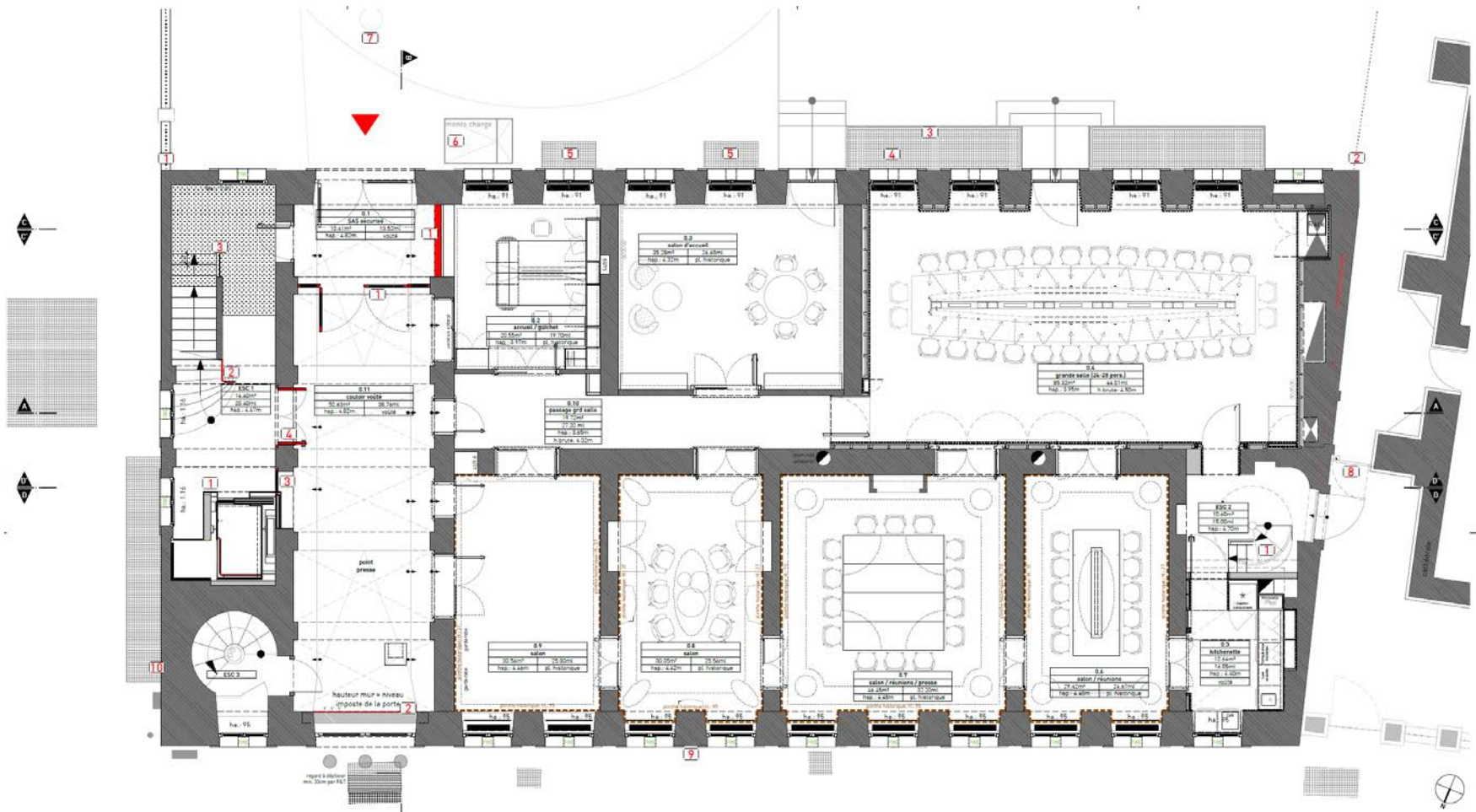
Imprévus survenus en cours d'exécution EUR 1'212'500.- TTC

- travaux de toiture (EUR 189'000.- TTC)
- travaux de façade (EUR 168'500.- TTC)
- renforcement de la structure portante (EUR 45'000.- TTC)
- installation audiovisuelle (EUR 95'000.- TTC)
- exigences de sécurité requises par le Service national de la sécurité dans la Fonction publique (EUR 81'000.- TTC)
- divers suppléments dus à l'évolution du projet (EUR 634'000.- TTC)
 - travaux d'installation de l'ascenseur
 - travaux de revêtement de sol
 - travaux de peinture
 - travaux d'enduits acoustiques
 - travaux de menuiserie intégrée

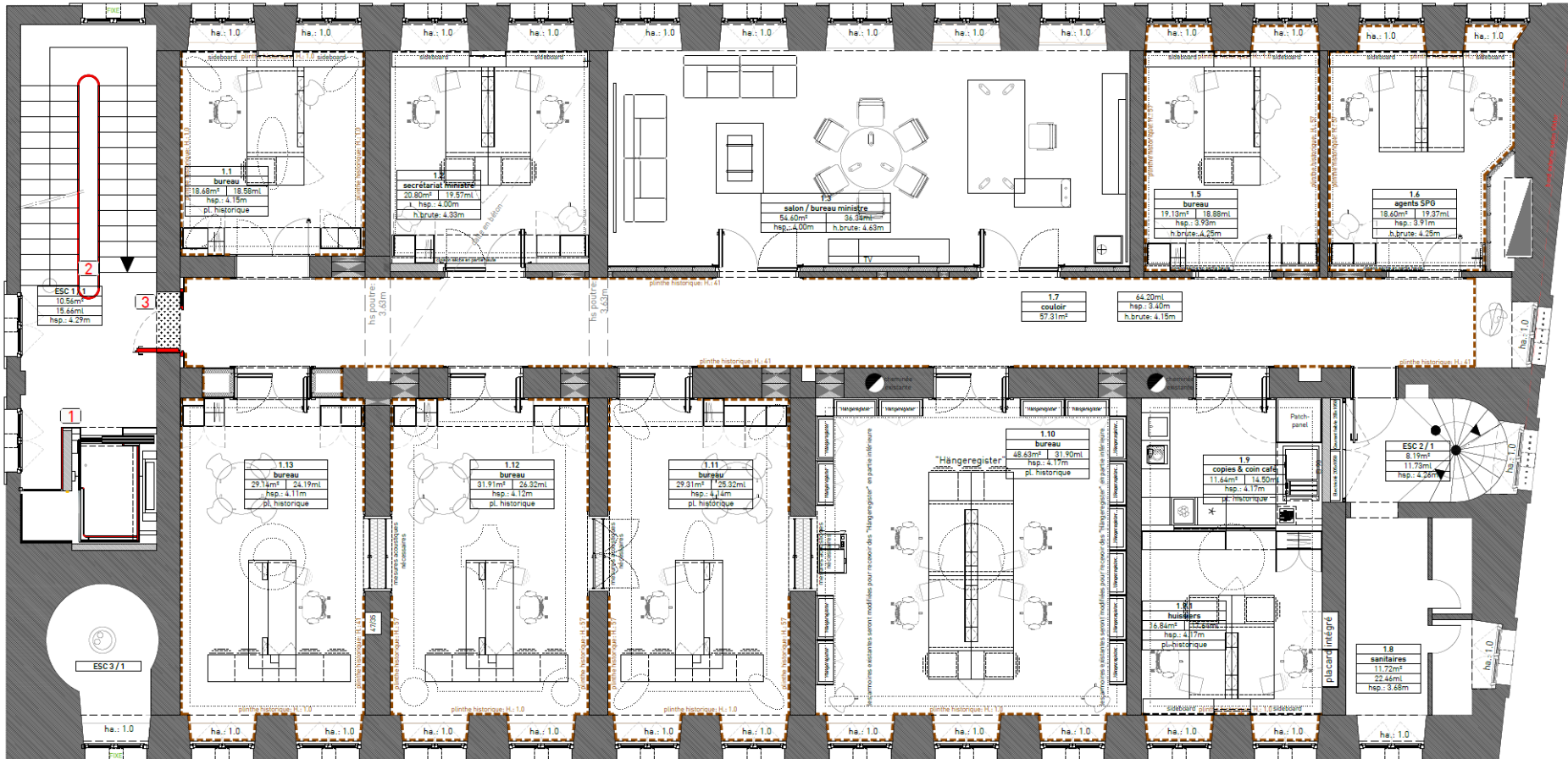


Vitrages à haute qualité de sécurité





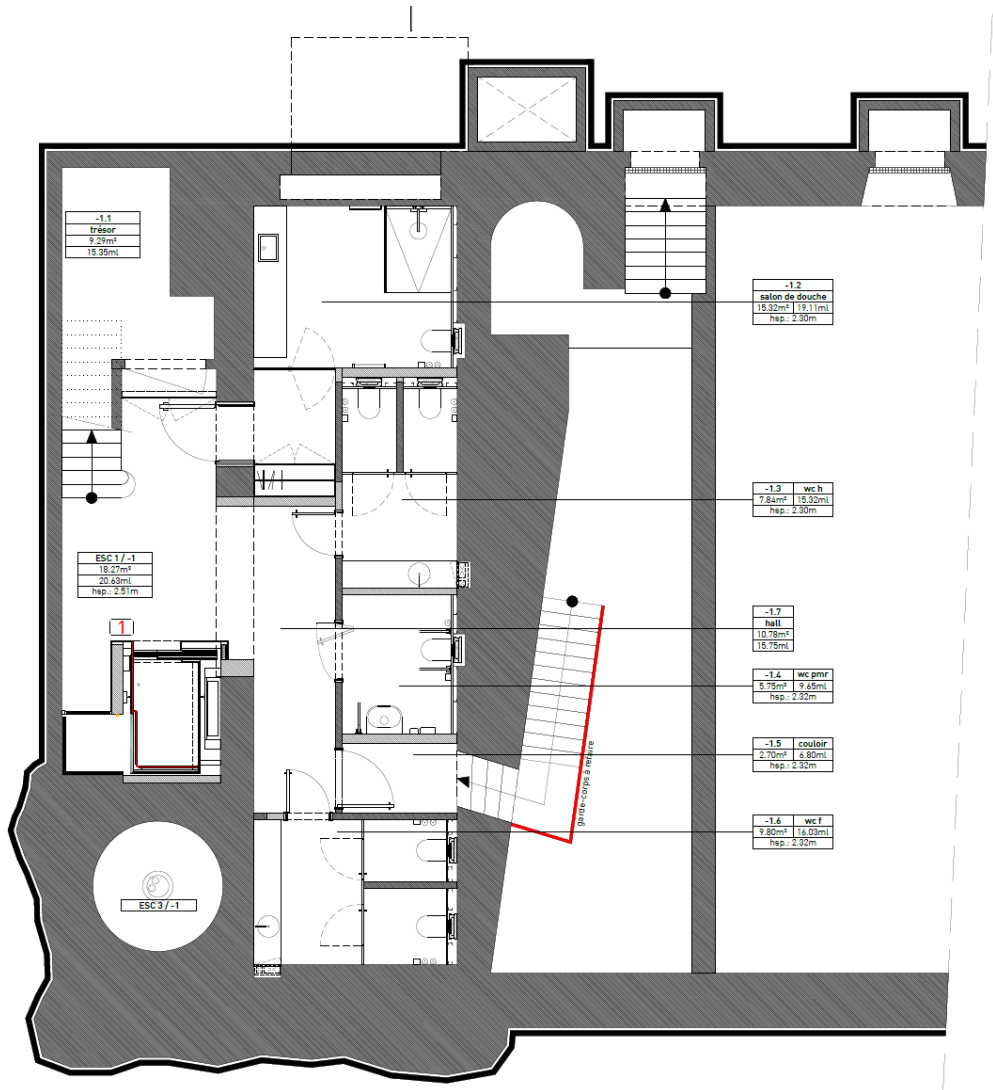
Rez-de-chaussée

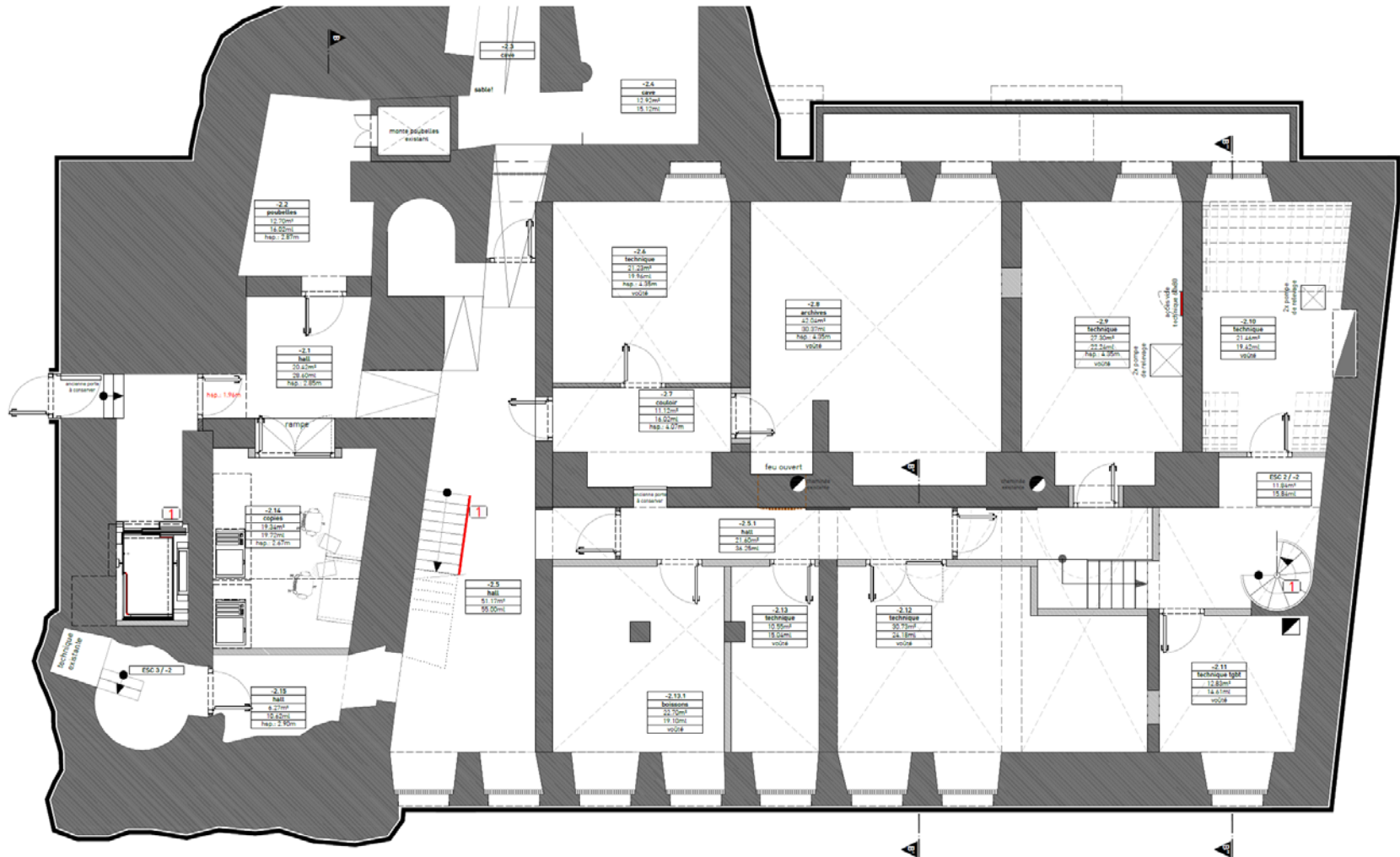


Etage 1



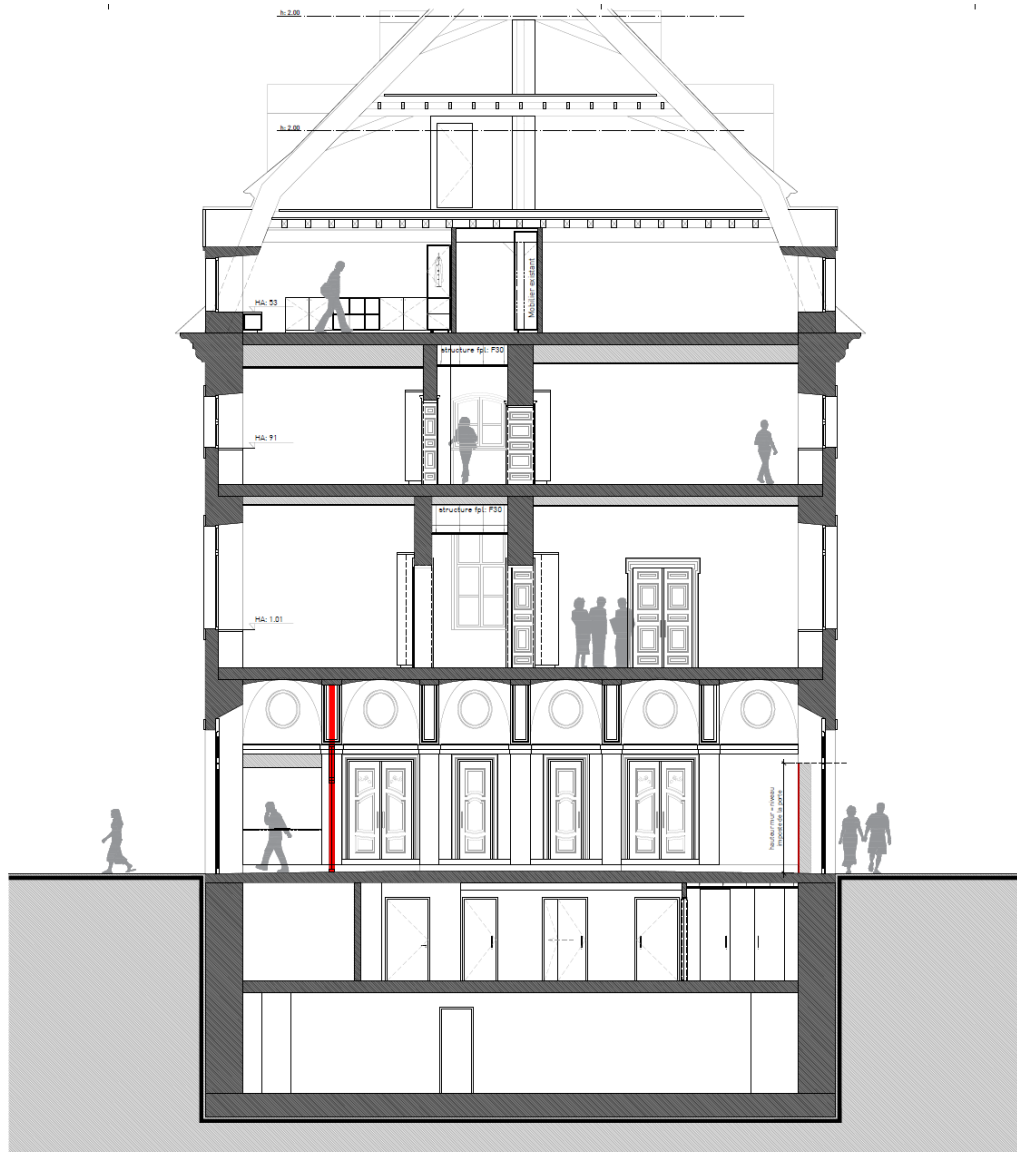
Etage 2







Coupe AA



Coupe BB



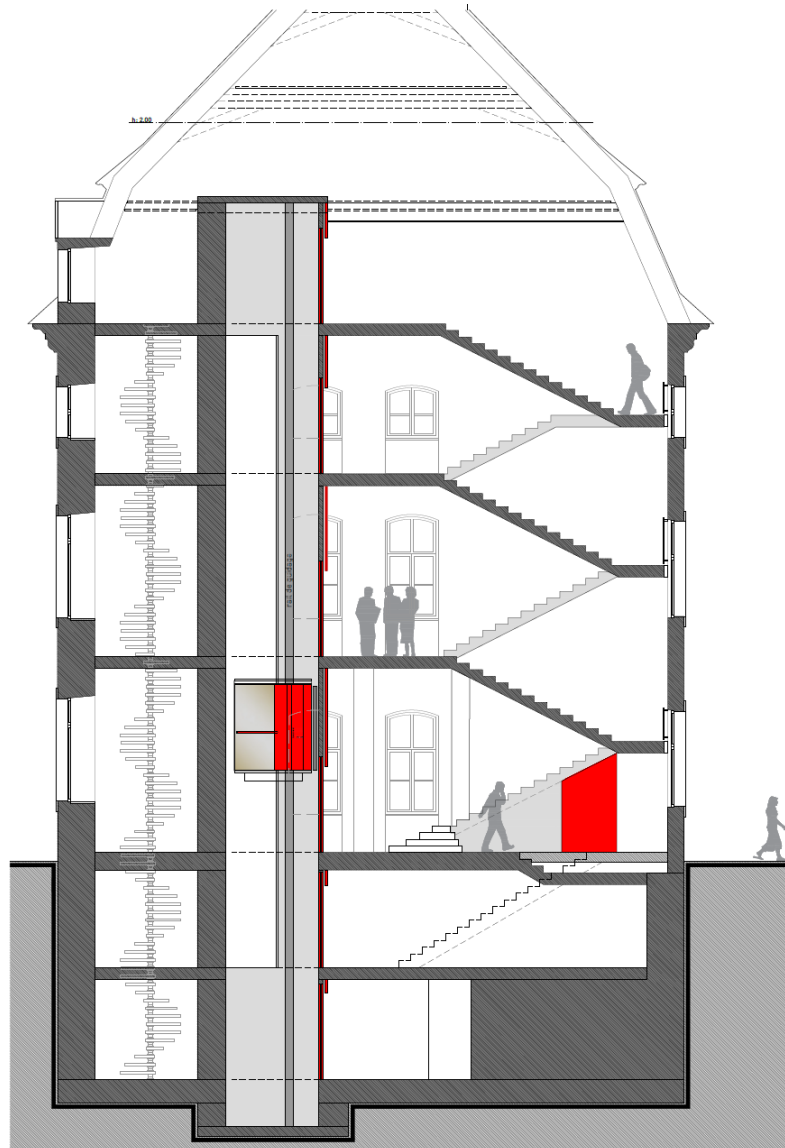
Coupe C'C'



Coupe DD



Coupe D'D'



Coupe E-E